Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN
Directeur

CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires(s):
Conformément à la liste des destinataires pour la consultation par voie de conférence

Berne, le 11 octobre 2011

Invitation à la consultation par voie de conférence portant sur
la modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) - RPC: adaptation des taux de rétribution

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2009, le Conseil fédéral encourage par le biais de la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC) la production d'énergies renouvelables. De nombreux projets ont ainsi reçu une aide et des expériences précieuses ont pu être réalisées. Dans le même temps, on s'est rendu compte qu'il était non seulement nécessaire, mais aussi possible de procéder à des changements.

Au cours des derniers mois, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a examiné les taux de rétribution de toutes les technologies bénéficiant de la RPC. En raison de l'évolution des conditions-cadres, les taux de rétribution de la RPC figurant aux appendices 1.1 à 1.5 de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) doivent être adaptés si besoin est. En vertu de l'art. 3e OEne, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC entend adapter les taux de rétribution d'ici au début de l'année 2012, ce qui requiert une modification de l'OEne.

La présente modification de l'OEne concerne exclusivement la fixation des tarifs de la RPC. Conformément à l'art. 10 LCo (Loi sur la consultation), Le département peut solliciter l'avis des milieux concernés sur les projets de portée mineure. Afin de garantir le caractère actuel des adaptations, une procédure simplifiée va être engagée, sous la forme d'une consultation par voie de conférence.

Nous vous invitons dès lors au lancement de la consultation par voie de conférence qui aura lieu le:

25 octobre 2011, de 16h à 17h30 au Kursaal à Berne
(après la conférence stratégique de SuisseEnergie, organisée au même endroit)

Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 56 11, fax +41 31 323 25 00
contact@bfe.admin.ch
www.bfe.admin.ch

Les adaptations prévues des taux de rétribution de la RPC seront présentées à cette occasion et feront l'objet d'une discussion. Les documents correspondants vous seront remis peu avant. Par ailleurs, vous aurez ensuite la possibilité de prendre position par écrit **jusqu'au 5 novembre 2011**.

Nous vous remercions par avance pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann
Directeur

Annexe:
- Liste des destinataires pour la consultation (d, f, i)